QUESTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES FRAIS POUR LE FONDS D'AMÉLIORATION DE L'AÉFA

Attendu que le FAAÉFA investit pour l'amélioration des projets au sein de l'AÉFA;

Attendu que l'investissement est essentiel afin de maintenir et rendre fructueuses les activités de l'association;

Attendu que les membres de l'association bénéficient tous et toutes profondément des frais, puisque les services sont enrichis par le fonds d'amélioration, tel que l'accès au salon des arts;

Attendu que le FAAÉFA a financé l'accès au salon des arts, les améliorations du salon du bâtiment Ferrier, de certains espaces de la bibliothèque McLennan-Redpath, et des bancs dans le bâtiment des arts, et bien d'autres dans l'intérêt des étudiants;

Attendu que 10% du budget du FAAÉFA est donné au Bureau de stages de la faculté des arts;

Attendu que la constitution de l'AÉFA exige un référendum à tous les trois ans au sujet de l'existence du FAAÉFA;

Attendu que les étudiant(e)s à temps plein sont définis par une charge de 9 crédits ou plus, et les étudiant(e)s à temps partiel sont requis d'avoir moins de 9 crédits;

Le frais demandé par le FAAÉFA est de 16,00$ par étudiant(e) par semestre pour les étudiant(e)s à temps plein et 8$ pour ceux et celles à temps partiel. Les étudiants dans le programme d'art et de science paient la moitié du prix de 16$ s'ils sont des étudiants à temps plein, et la moitié de 8$ s'ils sont à temps partiel;

Ce frais avec l'option de se retirer sera présent pour les prochaines 3 années, jusqu'à ce que le prochain référendum aura lieu.

Êtes-vous d'accord pour renouveler le frais pour le fonds d'amélioration de l'AÉFA?

Signé par:

Mirza Ali Shakir

Jacob Greenspon